

Changement de statut APS parent enfant malade

Par Lenbrun

Bonjour ,

Je suis père enfant malade et je travail à temps plein en CDI hors métier en tention, j'ai 24 fiche de paie,et je suis en France depuis 3 ans ma question est :

Est ce que je pourrais faire un changement de statut au commerçant? Si oui quels'sont svp les procédures à prendre?
Bien cordialement

Par Marck_ESP

Bienvenue et bonsoir

Le statut de père d'enfant malade est cependant plus pertinent pour un titre de séjour "vie privée et familiale", mais l'ensemble de votre situation personnelle et professionnelle est toujours pris en compte par la préfecture dans l'appréciation globale.

Le mieux, c'est de faire votre demande.

Par Lenbrun

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

J'aimerais savoir, selon votre expérience, quelles sont les chances d'obtenir une réponse favorable pour un titre de séjour ?vie privée et familiale? dans le cadre d'un APS parent d'enfant malade, sachant que :

je suis en APS depuis 2ans et 6 mois,

mon enfant est toujours suivi médicalement de manière régulière,

je respecte toutes les obligations (résidence, soins, stabilité familiale),

ma situation professionnelle est stable.

Est-ce que la durée de 2 ans et 6 mos en APS pose un problème pour la préfecture, ou bien cela reste compatible avec une évolution vers un VPF ?

Merci d'avance pour votre éclairage.

Par Marck_ESP

Préjuger des "chances" est impossible.

Bonne suite à vous